

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LA NUEVA VISION MARITIMA » en abrégé « LA NUVIMA »

Siège Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE
GARE DE BASSAM CITE ARRAS 3 à proximité de la banque
atlantique, Lot DP, Ilot DP

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25 Juil 2023, et enregistrés au CEPICI le 28 Juil 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LA NUEVA VISION MARITIMA »

en abrégé « LA NUVIMA »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en tout pays et particulièrement en COTE D'IVOIRE :

MANUTENTION PORTUAIRE , CONSIGNATION
MARITIME, ACCONAGE, MARITIME ET PLACEMENT DES
MARINS, IMPORT-EXPORT.

Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités, susceptibles de favoriser sa réalisation et son développement.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 200,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Deux Millions (2,000,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE
GARE DE BASSAM CITE ARRAS 3 à proximité de la banque atlantique, Lot DP, Ilot DP

Dirigeant(s) M SANGARE SOULEYMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-08854 du 09/08/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°58282/GTCA/RC/2023 du 09/08/2023

